

CONVOCACTION DU 11 DECEMBRE 2020.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL  
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2020**

**Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tient à huis clos.**

Le 18 décembre 2020, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville, s'est réuni sous la Présidence de M. Nicolas AMICE, Maire.

Présents : Mme Françoise AIRAULT, M. Nicolas AMICE, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, Mme Aurélie BERNARD, M. Fitzgérald BEURIOT, M. Cédric BOQUET, Mme Suzette DESMOULINS, M. Alexandre JUNG, Mme Ludivine LARSON, Mme Caroline NAYRAT, M. Jean-Marie PHILPPART, M. Sofiane ZOUAOU.

Absent(e)s excusé(e)s: Sylvie DEVARENNE ayant donné pouvoir à Nicolas AMICE  
Marie BOISSIN ayant donné pouvoir à Françoise AIRAULT

Ludivine LARSON quitte la séance à 23H00 pour raison impérieuse, remplacée par Stéphanie AMICE pour reprendre le secrétariat.

Secrétaire de séance : Ludivine LARSON

**1) POUR DELIBÉRATIONS**

DÉLIBÉRATION N ° 1/12/2020  
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 OCTOBRE 2020

Le compte-rendu de la séance du 2 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 02/12/2020  
REVALORISATION DES TARIFS  
DU CIMETIÈRE ET DE LA SALLE HENRI JOLY

**Salle Henri Joly :**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la revalorisation des tarifs de la salle Henri Joly à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

M. le Maire propose une augmentation de 2%.

	Commune	
	2020	2021
Foyer (sans cuisine)	214.00€	218.00€
Foyer (avec cuisine)	332.00€	338.00€
Vaisselle 60 couverts	53.00€	54.00€

Vaisselle 120 couverts	106.00€	108.00€
Flûtes à champagne et verres à orangeade	43.00€	44.00€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation des tarifs de location de la salle Henri Joly pour l'année 2021.

#### **Cimetière :**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la revalorisation des tarifs du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

M. le Maire propose une augmentation de 2%, il fait part de grandes différences de tarifs avec les communes voisines.

Quelques membres du conseil s'étonnent de la différence des montants entre les concessions et les places au columbarium.

Mme DESMOULINS précise que l'achat d'un monument coûte 10 000 euros. Le columbarium étant à la charge de la commune, il est tout à fait normal que les tarifs soient plus élevés.

		Tarifs 2020	tarifs 2021
Columbarium	15 ans	204.00€	208.00€
	20 ans	272.00€	277.00€
	30 ans	408.00€	416.00€
Concession	15 ans	96.00€	98.00€
	20 ans		120.00€
	30 ans	171.00€	174.00€
	50 ans	305.00€	

Il serait intéressant de connaître le coût de relevage d'une tombe comparé à celui de la libération d'un emplacement au columbarium ainsi que le coût pour une famille de la mise en place d'une tombe ou d'une urne. Les coûts des concessions au Val de la Haye, Hautot, Sahurs et Quevillon seront demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération et d'étudier plus précisément les coûts inhérents au cimetière.

<p><b>DÉLIBÉRATION N °3/12/2020</b>  <b>DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES</b>  <b>CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b></p>
---

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Madame la Trésorière Principale de Grand-Couronne a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

M. le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 80.00 €. Il précise que ces titres concernent des publications de bulletins municipaux.

#### État Trésorerie

Compte 6541	80.00 €
Exercice 2015 titre 808 pompes funèbres Samson	40.00 €
Exercice 2016 titre 1134 pompes funèbres Samson	40.00 €

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Grand Couronne dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le Comptable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADMET en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

<b>DÉLIBÉRATION N ° 4/12/2020</b> <b>PROPOSITION DE VENTE "GÎTE DU VALNAYE"</b>
--

M. le Maire expose à l'ensemble du Conseil que le contrat de location entre la commune de Saint-Pierre-de-Manneville et l'Association du Gîte du Valnaye arrive à son terme au 31 décembre 2020. A ce jour, le loyer annuel d'exploitation est de 76,22€ soit près de 2300€ de loyer en 30 ans.

Plusieurs solutions avaient précédemment été étudiées ; le renouvellement d'un bail locatif réévalué au marché ou la vente du bien.

Une expertise a été réalisée par l'office notarial Rouen Luciline.

Cette expertise concerne le bien sis 4 le Valnaye, parcelle cadastrée AC140 pour une contenance totale de 7 044 m<sup>2</sup> dont 227m<sup>2</sup> de surface utile brute. Il en ressort un prix de 75 000€ avec le bâtiment initial complété de diverses constructions réalisées par l'Association.

Après plusieurs rencontres avec les éventuels acquéreurs et au regard des différentes expertises, dont l'avis de valeur de l'étude Gence de Rouen à 56 000€, le prix proposé à la vente serait de 70 000 €.

Nous avons à ce jour un accord de principe sur l'achat du bien à 70 000€ par l'Association du « gîte du Valnaye ».

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette possibilité de vente.

La date du compromis de vente est fixée au 24 décembre 2020, le délai maximum de vente serait au 20 avril 2021.

10% d'acompte seront versés à la signature du compromis.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Aucune indemnité d'occupation temporaire des lieux le temps de la vente ne sera demandée à l'acheteur.

Les membres du Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et chargent le Maire d'effectuer les formalités nécessaires, et lui donnent délégation de signature dans ce dossier.

<p>DÉLIBÉRATION N ° 5/12/2020 MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)</p>
---

M. le Maire rappelle qu'en application des article L. 5211-1 et suivants et L. 5212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé entre les communes de Hautot-sur-Seine, Sahurs, et Saint-Pierre-de-Manneville, un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dénommé : « S.I.V.U de Hautot-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville ».

La commune du Val de la Haye souhaite intégrer le SIVU à compter du 01/01/2020, date de modification des statuts si l'unanimité des votes des communes membres autorise l'adhésion du Val de la Haye.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour ou contre l'adhésion de la Commune du Val-de-la-Haye dans le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U) de Hautot-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville.

Répartition financière :

- une partie variable qui prend en compte les coûts à l'année N-1
- une partie fixe à débattre chaque année (ici de 10 000 €) pour permettre d'investir et renouveler le matériel vieillissant.

L'ensemble de la somme est ensuite réparti sur chaque commune selon les heures consommées par les enfants. Pour les communes hors boucle, les coûts sont répartis sur les 4 communes, sachant que les parents payent 20% de plus.

Il est rappelé que le nombre de places attribuées (16) à chaque commune est calculé au prorata de la participation financière, à savoir :

Hautot-sur-Seine	2,30
Sahurs	6,61
Saint-Pierre-de-Manneville	5,11
Val de la Haye	1,98

Il a été décidé à l'unanimité cette modification de statuts.

## 2) POUR INFORMATION

### *M. AMICE présente les points suivants :*

- PAYFIP a été mis en place sur les dernières factures de cantine et de garderie afin de pouvoir régler ces titres en ligne ou dans les bureaux de tabac agréés.
- La Métropole Rouen Normandie propose une subvention de 2200 euros sur 2 ans au profit des associations en difficulté dues au Covid en 2020. Une réflexion est lancée pour l'attribution de cette somme et le choix des destinataires.
- La date retenue pour les vœux du Maire est fixée au 23 janvier 2021 à 17 heures sous réserve des conditions sanitaires.
- M. AMICE a rencontré Mme BOULANGER, maire de Canteleu. Une demande a été faite pour une convention concernant la piscine afin de bénéficier des mêmes tarifs que les cantiliens. La différence entre les deux tarifs sera à la charge de la municipalité de St Pierre de Manneville.
- Une demande d'implantation de deux bornes électriques a été faite.
- M. AMICE a rencontré Sylvaine Santo, vice-présidente des petites communes et lui a fait part des dysfonctionnements Filor.
- M. le Maire précise qu'un avis, voire un vote, pourra être demandé à l'ensemble des conseillers au sujet du contournement Est de la ville de Rouen.

### *Mme AIRAULT prend la parole :*

- Plan Local Habitat (PLH)  
En 2014, la loi Allur a renforcé les dispositions relatives à la lutte contre l'étalement urbain et les dispositions favorables à la densification de l'ensemble des espaces bâtis. La Métropole a mis en place un programme local de l'habitat ayant pour objectif d'assurer l'équilibre social de l'habitat à l'échelle intercommunale. Un premier projet a été actualisé (2018-2019). Un point technique sur l'état d'avancement des projets d'habitats sur la commune a été réalisé pour une période de 6 ans (2020-2025).
- Elle a participé à la commission culture de la Métropole le 7 décembre sur le thème « Rouen Capitale Européenne en 2028. »  
Un travail sera réalisé sur plusieurs thèmes : égalité femme/homme, place que l'on donne aux enfants, valorisation de l'espace public. L'organisation « d'ambassades – maisons », première réponse à l'implication des habitants, sera proposée pour la mise en place de ces différentes réflexions.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)  
Suite au problème Lubrisol, la Métropole s'est saisie de la mise en place d'un PCS, le Maire restant maître sur sa commune.  
La Métropole organisera des groupes de travail sur toute l'année 2021. Il a été noté la nécessité de créer une équipe « Teams » associant les communes et les autres institutions.  
Les différents points seront évoqués :
  - Diagnostic des risques
  - Recensement des moyens
  - Définir un numéro unique (astreinte) en cas d'alerte
  - Les outils pour informer sur les alertes et quels réseaux

- Mise en place GEMAPI (inondations).
- Elle a assisté à une réunion du Parc naturel régional des boucles de la seine le 19 novembre plusieurs points ont été abordés :
  - désignation du président M. CHARRON et vice-présidente Mme DESSAUX
  - contrat de parc 2021/2023
  - préconisation de limitation de consommation des sols
  - réflexion sur les plantations de haies, sur l'agro-écologie dans les vergers et sur les abeilles noires.
  - éveil à la nature des enfants des écoles.
 Des groupes de travail seront mis en place sur les différents thèmes
- Natura 2000 le 14 décembre
  - Election du président ; M. CHARRON
  - Election de la structure animatrice : PNRBNS
  - Bilan de l'animation du site 2019-2020
  - Il est à noter que tous les dossiers d'évaluation d'incidence architecturale ne passent pas par l'approbation du PNR BSN mais il est préférable de présenter les dossiers concernant le domaine de l'urbanisme.
  - Attention particulière est faite sur les abattages d'arbres, le retournement des prairies, mares et fossés situés sur le site Natura 2000.
  - A été évoqué les zones de dépôts de déchets dues aux flux et reflux en bord de Seine.
 Mme AIRAULT a attiré l'attention sur la zone du feu de la Bosse. Cette zone faisait l'objet de mesures d'accompagnement des travaux d'approfondissement du chenal de la Seine. Plusieurs réunions ont eu lieu mais sans suite.  
 Le président demande qu'un suivi soit fait même si les coûts sont élevés et programmés sur plusieurs années.
- Il a été relevé une perte de surfaces agricoles et naturelles au profit d'espaces d'artificialisation.
- Elle a assisté à l'AG Extraordinaire suivie de l'AG Ordinaire « Normandie impressionniste » le 11 décembre GIP  
 3 villes se retirent du GIP Le Tréport, Houlgate, la Bouille.  
 En dépit des aléas liés au COVID, le GIP a pu maintenir certains rendez-vous, cette manifestation se poursuit jusqu'en juin 2021.  
 Prévisions : 2022 année intermédiaire  
                   2024 grande manifestation
- Elle donne un compte rendu de l'épicerie sociale de Canteleu, peu de gens de la commune en bénéficie. Il est à rappeler que cette aide est attribuée sur dossier et qu'il y a un reste à charge à payer par les familles. M. Zouaoui précise que cette aide est limitée dans le temps.
- Mme AIRAULT fait un compte rendu de la commission environnement :  
 Cop 21, diagnostic énergétique, haies, plantation d'un arbre au cimetière, nettoyage du chemin du Roy, élagages, entretien des plates-bandes et fleurissement, électricité verte.

### ***Mme AMICE prend la parole***

- Mme AMICE informe les membres du Conseil que le bulletin municipal va partir à l'impression.
- Des trousse de secours ont été achetées pour la Mairie, la garderie, l'atelier et la cantine
- Une demande de bâtiment pour le don du sang a été reçue en Mairie. Le foyer rural pourrait être mis à leur disposition car il correspond aux exigences logistiques mais il faudrait 45 promesses de dons pour que cela soit réalisable.
- Le projet Enir (achat de tablettes numériques pour l'école) n'a pas été retenu par l'Académie, la commune est sur liste complémentaire.
- Elle fait part d'une réunion sur le DUER (document unique d'évaluation des risques) document rédigé par la directrice de l'école. Malgré les nombreux points résolus cette année et les travaux et aménagements effectués à l'école, il reste des points de vigilance. Le remplacement des huisseries qui est un problème au niveau sécurité, énergétique et économique sera la priorité pour la mairie.
- Elle fait part d'un partenariat initié par M. NION « Balance ta rame », il s'agit d'une association graphiste.  
Un projet est en cours avec l'école, des ateliers avec les CM sont prévus à partir de février afin d'effectuer une fresque sous le préau de l'école. Les détails des modalités de rencontres restent à préciser.
- Les noëls de la garderie, de la cantine et de l'école se sont bien déroulés. Les enfants sont contents et ont reçu les cadeaux commandés agrémentés de quelques surprises. Les membres du bureau remercient les membres du conseil, les employés communaux, les représentants de parents d'élèves pour leur disponibilité et leur aide.

### ***M. BARREAU prend la parole***

M. BARREAU informe les membres du conseil des divers travaux réalisés par les employés communaux et lui-même.

- le nettoyage et l'abattage d'arbres rue Chiquet ont été effectués.
  - Il annonce que 4 employés communaux ont acheté le bois coupé. Cela fait suite à une délibération antérieure qui stipulait que les employés de la commune étaient prioritaires pour l'achat de bois communal.
- La haie devant la mairie a été arrachée.
- Un banc devant le distributeur de baguettes va être installé.
- Il lance une réflexion sur la vente du tracteur et l'achat d'un utilitaire.
- La haie devant le parking serait à retirer pour replanter une haie de charmille.
- La commission fête et cérémonie s'est réunie et a décidé d'offrir exceptionnellement un colis aux aînés en compensation du repas annulé cette année et de la période particulièrement difficile. 4 propositions ont été présentées avant de faire un choix. La distribution s'effectuera à partir de lundi 21 décembre.
- Les trottoirs devant l'église ont été refaits.
- Les illuminations de Noël sont installées sur une partie de la commune. D'autres investissements seront prévus en 2021. La population semble très satisfaite de ces installations.

### DIVERS

- M. BOQUET annonce les chiffres du Téléthon. Une récolte de dons a été réalisée par les pompiers de St Martin de Boscherville 1650 euros de dons reçus dont 350€ à St Pierre. Le syndicat Départemental a obtenu 3537 euros au total.
- Mme DESMOULINS signale le mécontentement de certains habitants concernant le bruit des coqs. Il est rappelé que nous vivons à la campagne avec toutes les nuisances sonores que cela comporte. L'achat d'un panneau informatif est envisagé. Elle s'étonne de ne pas avoir été informée sur la décision des achats de colis pour les aînés, M. le Maire lui répond que la commission fête et cérémonie a décidé cet achat et qu'il sera possible à l'avenir d'envoyer un compte rendu à tous les membres du Conseil.
- M. BEURIOT a été interpellé sur la présence de personnes sur le terrain de foot la nuit.  
Il signale aussi la présence d'enfants roulant la nuit en vélo sans signalisation qui présente un caractère dangereux.
- M. AMICE va demander un contrôle de la gendarmerie au niveau de la Viette afin de s'assurer du respect de la nouvelle signalisation.
- Mme NAYRAT informe le conseil que le distributeur de baguettes fonctionne très bien, le boulanger est satisfait des ventes.

Fin de conseil à 00H30

Nicolas AMICE	Françoise AIRAULT	Stéphanie AMICE
Pascal BARREAU	Aurélie BERNARD	Fitzgerald BEURIOT
Marie BOISSIN ayant donné pouvoir à Françoise AIRAULT	Cédric BOQUET	Suzette DESMOULINS
Sylvie DEVARENNE ayant donné pouvoir à Nicolas AMICE	Alexandre JUNG	Ludivine LARSON
Caroline NAYRAT	Jean-Marie PHILPPART	Sofiane ZOUAOUI